



Site Natura 2000 FR 7200668 de La Vézère de La Feuillade à sa confluence avec la Dordogne



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

Comité de pilotage du site Natura 2000

« La Vézère »

Vendredi 12 décembre 2025 - 14h – Les Eyzies (Pôle d'Interprétation de la Préhistoire)

Compte rendu de réunion

Membres du COFIL présents

Monsieur Christian TEILLAC, Président du COFIL et Conseiller départemental du canton Vallée de l'Homme

Madame Ghislaine GRAILLOT, DDT de la Dordogne

Madame Laetitia GIVERNAUD, EPIDOR-EPTB Dordogne

Madame Clara PRAT-DOUANE, Syndicat Mixte du bassin versant de la Vézère en Dordogne

Madame Manon MONTOULIEU, Communauté de communes Vallée de l'Homme

Monsieur Hugo MAILLOS, Service Natura 2000, Région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Jean-Claude HERVE, Maire de Limeuil

Monsieur Jean-Yves VERGNE, adjoint au Maire de Terrasson-Lavilledieu

Madame Joëlle JOUANEL-MONRIBOT, Maire de Peyzac-Le Moustier

Madame Florence GAUTHIER, Conseillère départementale du canton Vallée de l'Homme, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme, Maire de Plazac

Monsieur Hugo SCHUTZ, Pôle d'interprétation de la Préhistoire, Grand Site de France

Madame Isabelle PETITFILS, SEPANSO Dordogne

Madame Marie AUCLERE, Fédération départementale des chasseurs de la Dordogne

Monsieur Elouan DELAUNE, Communauté de communes Vallée de l'Homme

Monsieur Thomas CHIOROZAS, Grand site de France Vallée de la Vézère, Pôle international de la Préhistoire

Madame Bernadette BOISVERT, Chambre d'Agriculture de la Dordogne, CRDA du sarladais

Monsieur Vincent COQUILLAS, CNPF Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Maxime BRUNETEAU, Fédération de Dordogne pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Membres du COPIL excusés

Monsieur Christophe CATUS, Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine, élu référent du site Natura 2000

Madame la Directrice, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Monsieur le Président, Syndicat de la propriété privée rurale de la Dordogne

Monsieur le Président, Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine

Compte-rendu

Christian TEILLAC accueille les participants et introduit la réunion en présentant l'ordre du jour.

- Désignation de la structure porteuse de l'animation du site et de la Présidence du COPIL pour la période 2025-2028 – Région Nouvelle-Aquitaine
- Bilan de l'animation Natura 2000 en 2025
- Perspectives d'actions 2026

A/ Désignation de la structure porteuse de l'animation du site et de la Présidence du COPIL pour la période 2025-2028 – Région Nouvelle-Aquitaine

Hugo MAILLOS rappelle que les textes réglementaires qui encadrent la gouvernance des sites Natura 2000 prévoient des désignations de présidence de Copil et de structure porteuse de l'animation pour des périodes de trois ans. **Hugo MAILLOS** indique que l'animation du site est arrivée au terme d'une période de trois ans d'animation en mars 2025. La Région Nouvelle-Aquitaine a procédé à la désignation de la structure porteuse de l'animation du site pour une nouvelle période de trois ans, de mars 2025 à mars 2028, dans le cadre d'une consultation du collège des élus membres du COPIL par voie électronique courant février 2025, comme indiqué lors du comité de pilotage du site de décembre 2024.

Dans ce cadre, suite à cette consultation, EPIDOR est la structure porteuse de l'animation du site retenue pour la période mars 2025/mars 2028.

Il s'agit lors de ce présent COPIL de procéder à la désignation du Président du COPIL pour cette même période de 3 ans. Pour ce temps de désignation, seuls les élus des collectivités territoriales ou de leurs groupements membres du COPIL ont un droit de vote.

Etaient donc présents pour participer au vote :

- Monsieur Jean-Claude HERVE, Maire de Limeuil
- Monsieur Jean-Yves VERGNE, adjoint au Maire de Terrasson-Lavilledieu
- Madame Joëlle JOUANEL-MONRIBOT, Maire de Peyzac-Le Moustier
- Madame Florence GAUTHIER, Conseillère départementale du canton Vallée de l'Homme, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme, Maire de Plazac
- Monsieur Christian TEILLAC, Conseiller départemental du canton Vallée de l'Homme

Hugo MAILLOS demande si des élus souhaitent proposer leur candidature pour la Présidence du COPIL. **Christian TEILLAC** présente sa candidature en tant que Conseiller départemental de la Dordogne. Il indique vouloir poursuivre la mission qui lui a été confiée en 2020.

En l'absence d'autres candidatures exprimées, **Hugo MAILLOS** soumet la candidature de Monsieur **Christian TEILLAC** au vote des représentants des collectivités et de leurs groupements présents qui l'approuvent à l'unanimité.

B/ Bilan de l'animation Natura 2000 en 2025 :

Laetitia GIVERNAUD présente le bilan des actions menées en 2025, sur la base d'un diaporama joint au compte-rendu.

1. Animation agricole :

Rappels des enjeux agropastoraux du site Natura 2000 :

Le Site couvre une surface de 1 685 ha dont 459 ha de surfaces d'habitats d'intérêt communautaire (soit près de 27 % du site). Le site s'étend depuis La Feuillade jusqu'à Limeuil (21 communes), et couvre un linéaire de 78 kms de rivière.

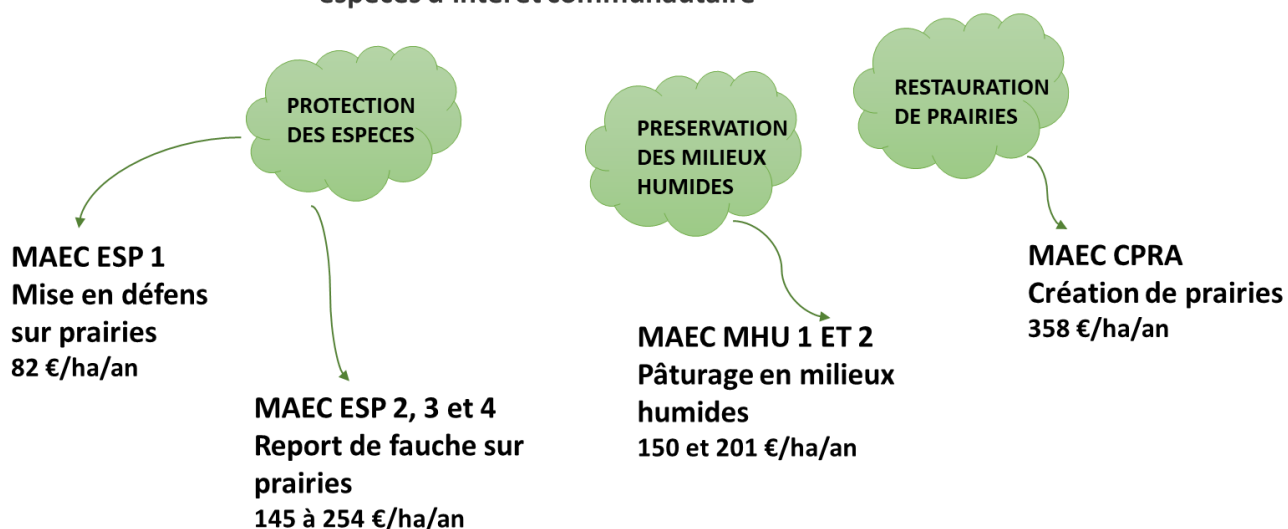
Les enjeux agropastoraux visés par les actions agricoles sont la préservation des :

- Prairies maigres de fauche,
- Mégaphorbiaies,
- Prairies humides habitats des espèces de papillons d'intérêt communautaire de Cuivré des marais et de Damier de la Succise.

Des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) définies pour le site :

Afin de répondre à ces enjeux de préservation, des mesures ont été définies pour le territoire sur la base des cahiers des charges des mesures proposées au niveau national :

Maintenir la diversité floristique afin de préserver les milieux favorables aux espèces d'intérêt communautaire



Rappels sur les campagnes de contractualisation agricole de 2023 et 2024 :

Sur le site Natura 2000, 11 exploitants agricoles se sont engagés dans les MAEC en mai 2023 pour 5 ans, ce qui représente 92 hectares engagés, pour un montant de 85 491 € pour 5 ans d'engagement (crédits UE-feader / MASA).

Pour rappels, l'enveloppe allouée en 2023 était de 50 000 €, mais finalement tous les engagements ont été retenus par l'Etat, soit la totalité des 85 491 €.

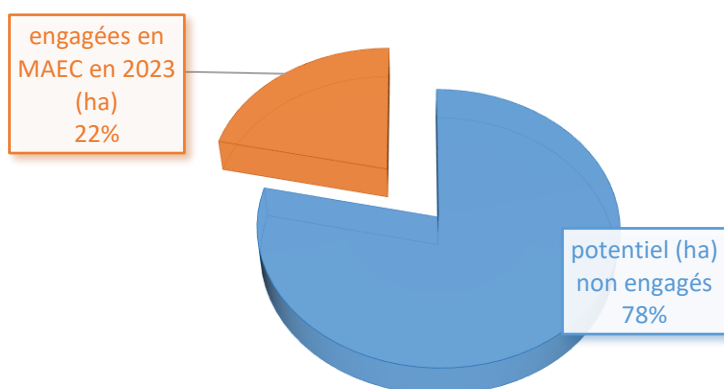
Les MAEC contractualisées correspondent à du maintien des pratiques agropastorales :

- MHU2 : 16,1 ha
- ESP3 : 50,5 ha
- ESP2 : 21 ha
- MHU1 : 4,9 ha

9 agriculteurs ayant contractualisé des MAEC en 2021 et/ou en 2022 n'ont pas souhaité reconduire leur contrat en 2023 ou en 2024, en raison de :

- Allongement de la période d'engagement à 5 ans (en 2021 et 2022, il s'agissait d'engagements de 1 an).
- Evolution des engagement dans les mesures considérées comme plus contraignantes.

SURFACES EN PRAIRIES DU SITE NATURA 2000



Campagne de contractualisation agricole 2025 :

EPIDOR a déposé en octobre 2024, dans le cadre d'un appel à projets régional de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour ouvrir une campagne de contractualisation de MAEC en 2025.

Le prévisionnel de contractualisation déposé dans ce PAEC est de 30 hectares pour un budget pour des contrats de 5 ans de 30 000 €. Courant avril 2025, la DRAAF a alloué au territoire le budget demandé de 30 000 €.

L'animation sur le territoire a ainsi débuté en avril 2025 : une dizaine d'exploitants ont été recontactés.

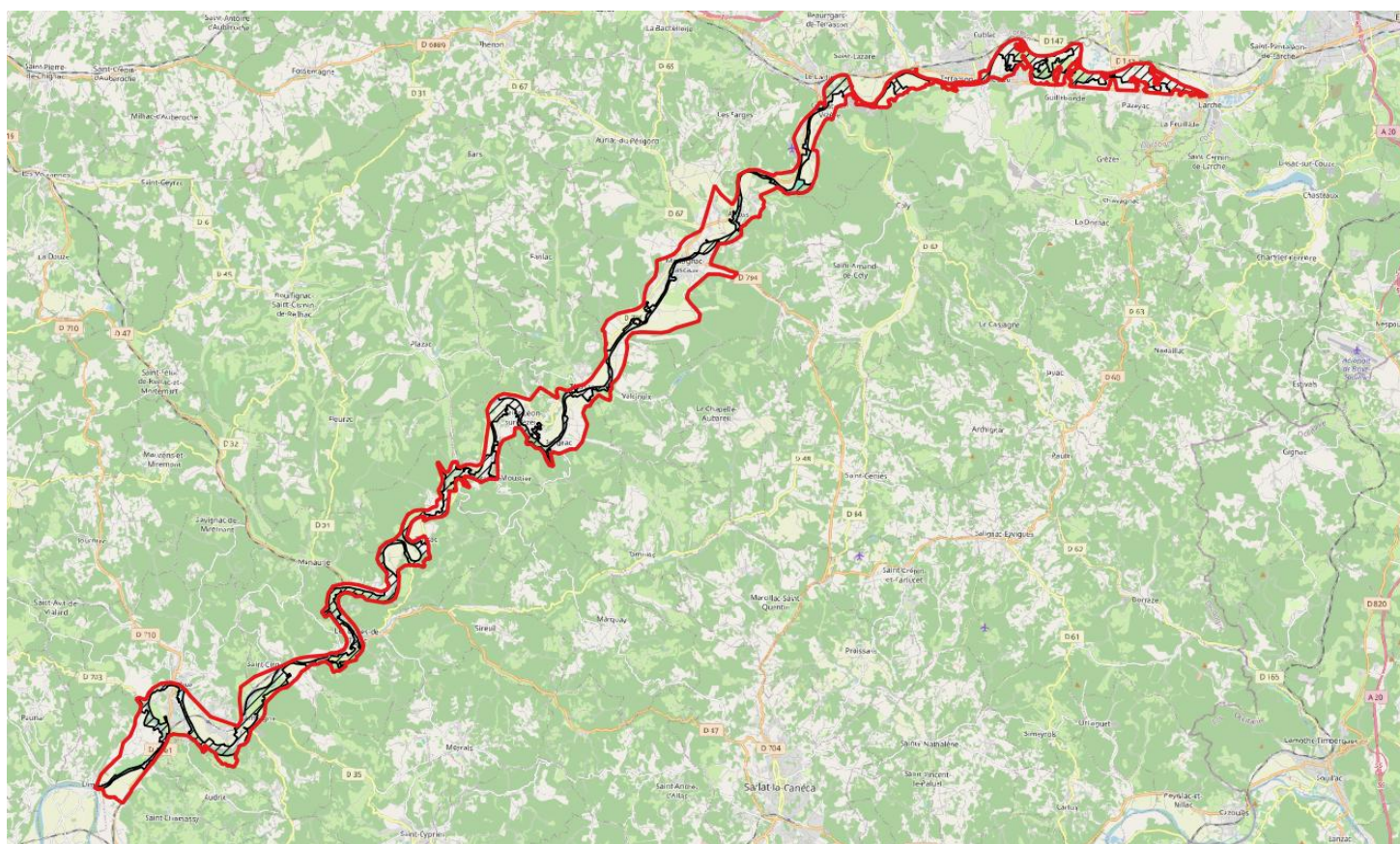
Malgré les efforts d'animation territoriale fournis dans un temps court, les exploitants agricoles contactés n'ont pas souhaité s'engager ou se réengager dans le dispositif de MAEC en 2025.

Comme validé lors du comité de pilotage du site Natura 2000 de décembre 2024, afin d'encourager la contractualisation et donc le maintien de pratiques favorables aux habitats de prairies, il s'agit de permettre aux exploitants d'avoir davantage de parcelles potentiellement concernées par le dispositif de MAEC. En effet, le périmètre du site Natura 2000 est contraignant en raison de l'intégration de peu de surfaces dans la plaine alluviale de la Vézère. Ainsi, actuellement, chaque exploitant agricole est concerné par 1 ou 2 parcelles, ce qui ne l'incite pas à s'engager pour si peu de surface.

En 2025, un nouveau périmètre pour le PAEC du site de la Vézère (à distinguer du périmètre du site Natura 2000 qui lui n'est pas modifié), a été élaboré et proposé auprès de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'appel à projets régional.

Ce périmètre de PAEC modifié proposé est élargi :

- jusqu'au périmètre du PAEC BD24 entre Limeuil et Condat sur Vézère, (à noter que 2 périmètres de PAEC ne peuvent pas se chevaucher),
- dans la plaine du terrassonnais, entre la D6089 et la Vézère, afin d'intégrer pleinement les enjeux de préservation du bocage (haies et prairies) communs avec les enjeux du Grand Site Vallée de la Vézère.



Proposition de périmètre de PAEC étendu pour le site Natura 2000 de la Vézère (en rouge) et périmètre initial du PAEC (en hachurés noirs).

Note a posteriori du COPIL : lors de la CRAEC de décembre 2025, la DRAAF Nouvelle-Aquitaine n'a finalement pas retenu la modification de périmètre du PAEC proposé pour le site. L'animation agricole de la campagne 2026 ne pourra donc se faire que sur le périmètre initial du PAEC, comme lors des campagnes de contractualisation précédentes.

Echanges :

Hugo MAILLOS demande quelle différence dans les engagements existe-t'il entre les mesures agricoles MHU2 et de gestion pastorale PRA3.

Bernadette BOISVERT répond que la mesure MHU2 s'adresse à des parcelles de prairies humides sur lesquelles la mesure engage à adapter le chargement du pâturage et à limiter ou supprimer la fertilisation minérale afin de ne pas dégrader les sols et la composition floristique des prairies humides. Les mesures de gestion pastorale visent l'adaptation des techniques de pâturage des milieux secs de type pelouses sèches et landes davantage présents sur les secteurs de côteaux calcaires.

Christian TEILLAC fait part du fait que dans le cadre de l'élaboration du SAGE Vézère-Corrèze, qui inclut le périmètre du site Natura 2000, les zones humides ressortent comme un enjeu prioritaire pour le territoire. L'animation agricole réalisée sur le site Natura 2000 pour leur préservation en lien avec l'agriculture locale est importante à poursuivre pour atteindre les objectifs fixés pour ces milieux.

Formation obligatoire dans le cadre des engagements en MAEC :

Laetitia GIVERNAUD indique que les exploitants agricoles qui contractualisent une MAEC doivent suivre une formation « biodiversité » dans les deux ans qui suivent leur engagement, soit d'ici le 15 mai 2025 pour ceux engagés en 2023.

Le contenu de la formation a été construit en 2024 dans le cadre d'un groupe de travail coordonné par la Chambre d'Agriculture de la Dordogne. Cette formation est financée via les fonds Vivea.

La formation est centrée sur l'enjeu « prairies naturelles », et deux sessions ont été proposées en 2025 aux 11 exploitants engagés en 2023 :

- 28 janvier 2025 à Sarlat
- 15 avril 2025 aux Eyzies

2. Animation non-agricole :

Un contrat Natura 2000 non agricole est en préparation sur la commune des Eyzies. La commune a validé en conseil municipal cette action de restauration d'une prairie de fauche lui appartenant par la suppression d'un foyer de Renouée du Japon d'une superficie d'environ 1000 m².

Il est à noter que le foyer de renouées est présent dans la prairie communale ainsi que sur le talus de la RD47 appartenant au Département de la Dordogne.



Suite à l'étude de plusieurs scénarios d'intervention, avec les partenaires concernés (Syndicat, communauté de communes, DRAC, DREAL, Département), celui retenu par la commune est la mise en place d'une géomembrane biodégradable sur le foyer de renouées.

Projet : Coupe et export des cannes de renouées avant pose d'une géomembrane biodégradable

- Coupe des cannes de renouées et brûlage
- Pose d'une bâche biodégradable sur les renouées : parcelle et talus de la RD47
- Suivi régulier du site (arrachage des repousses)
- Pose d'un panneau d'information

Echanges :

Isabelle PETITFILS fait remarquer que les enjeux forestiers sont importants sur le site Natura 2000. Des forêts pourraient faire l'objet d'actions de préservation.

Laetitia GIVERNAUD indique qu'en effet, l'animation peut se focaliser davantage sur ces enjeux forêts, que ce soit les hêtraies calcicoles ou les forêts alluviales et ripisylves. Des actions de restauration de ripisylves parfois en état de conservation moyen à mauvais pourraient être mises en œuvre.

Clara PRAT-DOUANE fait remarquer qu'il faudrait aussi travailler sur le retrait des peupliers sur les berges.

Laetitia GIVERNAUD s'interroge sur le fait que les outils Natura 2000 soient les plus pertinents à mobiliser pour ce type d'actions sur les peupliers.

3. Actions de communication et de sensibilisation :

Poster de sensibilisation et animations auprès des scolaires :

En 2023, un poster de sensibilisation aux richesses naturelles du site Natura 2000 a été réalisé.

En 2024, il a été diffusé aux établissements scolaires des communes du site ainsi qu'aux communes. La diffusion de ce poster s'est accompagnée d'une proposition :

- d'intervention sur le site Natura 2000 en conseil municipal,
- de l'organisation d'une animation nature pour les classes de primaires des écoles du territoire.

Une proposition d'animations nature auprès des 13 écoles primaires et maternelles du territoire du site Natura 2000 a été proposée en 2024 et 2025.

Plusieurs animations nature sont proposées, avec l'appui des mallettes pédagogiques réalisées par la Communauté de communes Vallée de l'Homme.

- ⇒ Au printemps 2025 : Animations nature auprès de 3 classes des écoles primaires de Pazayac, Saint-Chamassy, Les Eyzies
- ⇒ Au printemps 2026 : Animations nature prévues auprès de 3 classes des écoles de Le Bugue et de Tursac
- ⇒ Perspectives pour 2026 : Déploiement auprès des collèges du territoire (4 collèges : Le Bugue, Montignac, Terrasson, Thenon)

Communication via les sites Internet :

Pour rappel, il existe un site internet dédié au site Natura 2000 : <https://vallee-dordogne.fr/natura2000-vezere>. Ce site internet permet un accès facilité aux données écologiques du site par commune, permettant notamment de répondre aux besoins pour les évaluations d'incidences Natura 2000 et les documents d'urbanisme.

En 2024, EPIDOR a démarré un travail de refonte de son site Internet. Pour les parties sur Natura 2000, une nouvelle arborescence est proposée avec deux entrées dans l'accès à l'information :

- 1 entrée par site Natura 2000 dont l'animation est portée par EPIDOR (6 sites),
- 1 entrée par acteurs locaux : Agriculteurs, Forestiers, Elus, Porteurs de projet, Propriétaires fonciers, Usagers, Professeurs des écoles, collèges, lycées.

L'objectif est de pouvoir mettre en ligne ces nouvelles pages Natura 2000 en 2026.

Plaquette d'information :

En 2025, une plaquette d'information sur les 6 sites Natura 2000 dont EPIDOR est animateur a été élaborée : les textes ont été rédigés ainsi que le choix des illustrations. Il reste à finaliser la mise en page graphique avant de pouvoir la diffuser.

Animations auprès des membres des comités de pilotage :

En 2025, 1 journée de sensibilisation à l'attention des membres des comités de pilotage Natura 2000 a été organisée en partenariat avec le Parc-Géoparc naturel régional des Causses du Quercy, avec les interventions de l'Adasea.d'Oc et du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. Cette journée de sensibilisation s'est tenue le mardi 7 octobre à Lacave sur le thème des prairies.

D'autres journées à l'attention des COPILs sont prévues en 2026, en partenariat avec le Conservatoire Botanique National du Massif-Central et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine.

4. Evaluation des incidences et avis sur projets :

Pour rappels, le dispositif d'évaluation des incidences permet d'analyser l'impact d'activités et projets prévus en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000. La liste des activités et projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000 est consultable sur le site internet de la Préfecture de la Dordogne :

<https://www.dordogne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Gestion-des-espaces-naturels-et-des-especes-Chasse-et-Peche/Natura-2000/Evaluation-des-incidences>

Ghislaine GRAILLOT de la DDT de la Dordogne rappelle ce qu'est une évaluation des incidences Natura 2000, les projets et activités soumis à ce dispositif, et comment réaliser une évaluation. *Voir les éléments dans le diaporama joint au compte rendu.*

EPIDOR a réalisé cette année des portés à connaissance dans le cadre des évaluations des incidences Natura 2000 pour les projets suivants :

- Centrale hydroélectrique de Terrasson
- Dégagement de falaise à Sergeac
- Tournage par survol en drone sur la commune de Les Eyzies
- Véloroute voie verte tranche 2

C/ Perspectives d'actions en 2026 :

Laetitia GIVERNAUD propose les pistes d'actions pour 2026 sur le site :

- Préservation des habitats naturels :
 - Animation agricole pour la mise en œuvre des MAEC – campagne 2026
 - Dépôt du contrat N2000 non agricole – Les Eyzies
 - Prospective actions de préservation – contrats
- Accompagnement des porteurs de projets :
 - Dossiers d'évaluation des incidences
- Actions de communication et de sensibilisation :
 - Interventions dans les écoles et collèges, conseils communautaires
 - Organisation de Journées InterCOPILs N2000
 - Refonte pages internet Natura 2000
 - Création d'une plaquette d'information N2000

Echanges :

La **SEPANSO** demande quel est l'état d'avancement du projet de la Vézère à Vélo entre Les Eyzies et Coly-Saint-Amand. Ce projet passe dans le Site Natura 2000 de La Vézère.

Note a posteriori du COPIL : L'étude d'impact est en cours (dure 1 an). Les études préliminaires sont terminées, la phase d'avant-projet a été lancée en début d'année 2026. L'itinéraire projeté emprunte en majorité des routes secondaires existantes, des chemins ruraux et des anciens chemins de halage. Quelques créations sont nécessaires en fond de parcelle (les propriétaires concernés ont été rencontrés par la SAFER - en charge de la mission de rencontre, négociation et signature des conventions de vente). Deux passerelles et deux encorbellements seront nécessaires en raison de la topographie du territoire.

Christian TEILLAC demande ce qu'il en est par rapport au phénomène de développement de cyanobactéries cet été.

Laetitia GIVERNAUD répond qu'EPIDOR a édité une plaquette d'information sur ce sujet spécifique, sur le phénomène de cet été 2025 en Dordogne, et les perspectives d'actions. Accéder à cette plaquette : [plaquette cyanobacteries EPIDOR 2025.pdf](#)

A l'issue de la réunion, **Christian TEILLAC** remercie les participants et clôt la séance à 16h.